

COMMISSION D'ORGANISATION DES COMPÉTITIONS

Réunion du 13/01/25

Présents : MM. J.P. LEDUC (Président), L. JOUBERT (Vice Président), P. GUILLEBAUX (CD), G. LANDRIOT, R. PANARIELLO, et Mmes N. OLLIVIER et Mme Y. RUPERT

Les décisions des Commissions non disciplinaires sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

La commission demande aux clubs de vérifier leurs calendriers et d'anticiper le plus possible les éventuelles demandes de changement d'horaires, de report de match et d'informer le District des manifestations impliquant des reports de matches.

SUSPENSIONS DE TERRAINS

U18

D1-A DU 05/11/2024
28215196 LIMAY ALJ 21 / MARLY LE ROI US 21

Transmis de la Commission de Discipline en instruction infligeant une suspension de terrain de 2 matches fermes pour l'équipe 1 de LIMAY ALJ évoluant en D1-A.

Article 40.7 du Règlement Sportif.

La Commission rappelle que le club doit proposer au moins **15 jours avant** la date du match le terrain sur lequel se déroulera le match avec l'accord du propriétaire du terrain.

Le terrain proposé :

doit obligatoirement être classé dans le niveau correspondant à celui de la compétition disputée ;

ne peut être situé sur le territoire :

- de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune où une des équipes du club évolue habituellement, même en entente,

- d'une commune se trouvant à moins de 10 kilomètres des limites de la commune où se trouve le siège social du club,

- d'une commune se trouvant à plus de 10 kilomètres des limites du département des Yvelines.

La Commission est seule juge du respect de ces dispositions.

Si le club sanctionné ne s'y conforme pas, la rencontre ne peut avoir lieu et est donnée perdue par pénalité au club fautif.

Les frais d'arbitrage et de déplacement des délégués sont réglés par le club sanctionné, lequel doit assurer un service suffisant pour l'application des dispositions pré-citées.

La Commission désigne les matches suivants :

D1-A DU 23/03/2025
28215206 LIMAY ALJ 21 / ST GERMAIN EN LAYE 21

D1-A DU 18/05/2025
28215266 LIMAY ALJ 21 / MAUREPAS AS 21

FORFAIT GENERAL

U14

D4-B ACHERES FC 22

FORFAITS AVISÉS 2EME FORFAIT

U14

D4-B DU 11/01/2025
29558062 ACHERES FC 22

MATCHES REMIS

A JOUER LE 24/01/2025

FUTSAL SENIORS

D1-A
29608746 C.B.P.S. 78 1 / LA TOILE 1

A JOUER LE 16/02/2025

SENIORS

D2-B
28219247 CS ROSNY FOOTBALL 1 / MAUREPAS AS 1

A JOUER LE 23/02/2025

VETERANS

D4-A
29148659 ANCIENS DU MANTOIS 31 / LFCM 31

A JOUER LE 01/03/2025

U14

D3-A
28283513 CS ROSNY FOOTBALL 21 / LIMAY ALJ 22

D4-C
29561324 MAISONS-LAFFITTE F.C 22 / MESNIL LE ROI A.S. 21

D4-F
28283219 MAGNY 78 F.C. 21 / ST CYR AFC 21

A JOUER LE 02/03/2025

SENIORS

D4-A
29148418 GUERVILLE ARNOUVILLE 1 / ECQUEVILLY E.F.C. 1

VETERANS

D3-B
28248248 POIGNY LA FORET US 31 / NEAUPHLE-PONT. 31

U16

D3-A
28253602 BREVAL LONGNES F.C. 21 / TRIEL AC 21

A JOUER LE 22/03/2025

U14

D4-B
29558068 HOUILLES A.C. 24 / ECQUEVILLY E.F.C. 21

MATCHES A PROGRAMMER

SENIORS

D4-B
28222856 POISSY FC 2 / VIROFLAY U.S.M. 1

VETERANS

D5-A
29451686 VILLIERS MAHIEU AS 31 / VERNEUIL PORTUGAIS 32

U16

D2-A
28253353 LIMAY ALJ 22 / MARLY LE ROI U.S. 21

FOOT LOISIR + 45 ANS

POULE B
29917108 ENT. EPONE LAINVILLE 1 / VILLENES ORGEVAL 1
29917109 MAULOISE US 1 / MAURECOURT FC 1
29917112 JUZIERS FC 1 / ANDRESY FC 1
29917113 MAURECOURT FC 1 / ENT. MEULAN/ASFG 1
29917116 MAULOISE US 1 / ENT. EPONE LAINVILLE 1
29917121 VILLENES ORGEVAL 1 / ANDRESY FC 1

POULE C
29917183 MONTIGNY LE BX AS 1 / HOUDANAISE REGION FC 1
29917184 RAMBOUILLET YVE. 1 / TREMBLAY S/MAULDRE 1

COURRIERS

SENIORS

523623 MAUREPAS AS :

Le club nous informe que le match suivant a été reporté pour la 2ème fois consécutive à cause d'un terrain impraticable, et demande par conséquent son inversion pour la nouvelle date du 16.02.25 :

28219247 du 12/01/2025

SEN D2-B CS ROSNY FOOTBALL 1 / MAUREPAS AS 1

La Commission donne son accord (Art. 20.3 du RS du DYF).

FUTSAL

590245 ANDRESY FUTSAL :

En ce qui concerne la Coupe des Yvelines, le tirage de tous les 1/4 de finale de toutes les catégories aura lieu le 30 Janvier en partenariat avec le Crédit Agricole. Il est donc impossible de jouer le 1/4 de finale FUTSAL en Janvier.

Les dates de coupes indiquées peuvent être modifiées avec l'accord des 2 clubs.

DEMANDES

SENIORS

D5-A DU 19/01/2025

29552441 ETANG ST NOM ES 1 / VELIZY ASC 2

ETANG ST NOM nous informe d'un arrêté municipal et propose l'inversion du match pour éviter un report.

Accord écrit de VELIZY pour jouer à 15h à domicile.

La Commission donne son accord.

La Commission demande si le club a des informations concernant la remise à disposition du terrain.

CDM

D1-A DU 19/01/2025

28234789 VILLEPREUX FC 5 / BEYNES FC 5

VILLEPREUX propose de jouer à 11h pour pouvoir être sur le terrain synthétique, car l'état de la pelouse est dépendant de la météo.

L'horaire demandé étant dérogatoire, la Commission donne son accord et dit match Vétérans 29770501 **VILLEPREUX FC 32 / Plaisirois FO 33** à jouer à 9H.

VETERANS

D1-A DU 19/01/2025

28230421 VALLEE 78 FC 31 / BONNIERES FRENEUSE 31

BONNIERES demande la possibilité de jouer à 11h car VALLEE a 2 matchs de prévu en VETERANS à cette date, et étant le club le plus lointain, il préférerait jouer à 11h plutôt qu'à 9h.

La Commission dit match à jouer à 11h.

D4-C DU 19/01/2025

28248852 VALLEE 78 FC 32 / VOISINS FC 33

VALLEE demande à jouer à 11h cette rencontre car le terrain initialement prévu est en très mauvais état, et 2 matchs sont prévus sur le synthétique.

La Commission dit match à jouer à 9H Voisins étant le plus proche.

U16

D2-A DU 19/01/2025

28253376 ETANG ST NOM ES 21 / CARRIERES GRESILLONS 21

ETANG ST NOM nous informe d'un arrêté municipal et propose l'inversion du match pour éviter un report.

Accord écrit de CARRIERES GRESILLONS.

La Commission donne son accord.

La Commission demande si le club a des informations concernant la remise à disposition du terrain.

D2-B DU 19/01/2025

28253468 HOUDANAISE REGION FC 21 / CELLOIS CS 21

Demande de HOUDAN pour décaler le match de 13h à 15h30, car MARLY LE ROI avait demandé à avancer leur match SENIORS à 13h30.

La Commission est en attente de l'accord de CELLOIS CS avant Vendredi 17/01 à 12H.

CY U14

La Commission vous informe que les 1/8 de finale auront lieu le 01/02/2025. Le tirage sera réalisé le 20/01/2025.

2ÈME PHASE - U15

POULES D1 & D2

(début le samedi 25 janvier 2025)

[Cliquez-ici](#) pour les consulter :

FEUILLE DE MATCH INFORMATISÉE

ANNEXE 11 DU R.S DU D.Y.F

RUBRIQUE « PROCEDURE D'EXCEPTION »

La FMI est obligatoire pour les compétitions à 11 du District des Yvelines de Football.

En tout état de cause, le motif de l'impossibilité d'utiliser la FMI sera examinée par la Commission d'Organisation des Compétitions du DYF, sur rapport de l'arbitre, et sera susceptible d'entraîner une sanction pouvant aller jusqu'à la perte du match par pénalité. (cf. Annexe 11 du R.S du D.Y.F, rubrique « Sanctions »).

L'Astreinte de la Ligue est réservée aux matches de Ligue et ne gère donc pas les problèmes de FMI des matches du District. La tablette doit être à l'heure et à la date du jour et disposer de la dernière version de l'application Feuille de Match Informatisée. Une connexion Wifi n'est pas nécessaire le jour du match, à condition d'avoir récupéré les données de la rencontre (Annexe 11).

La Commission rappelle qu'il est très difficile de réaliser une FMI sur un smartphone et préconise fortement l'utilisation d'une tablette (de dimension suffisante = 10.1).

Tous les courriers adressés à la Commission doivent être réalisés depuis l'adresse officielle du club.

L'APPLICATION FMI N'EST PLUS MISE À JOUR SUR LE STORE GOOGLE. IL FAUT DÉSORMAIS LA TÉLÉCHARGER DIRECTEMENT VIA UN LIEN APK.

► **LIEN N°1** OU **LIEN N°2**

SENIORS

D5-B DU 15/12/2024

28230527 ENT. MAULE-MEZIERES 2 / VERNEUIL S/SEINE US 2

Pris note du rapport de MAULE.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CDM

D2-A DU 08/12/2024

29552254 CARRIERES GRESILLONS 5 / E. S. GUYANCOURT F. 5

Pris note du rapport de CARRIERES GRESILLONS.

La Commission sanctionne l'équipe de CARRIERES

GRESILLONS d'un avertissement et d'une amende de 30€.

U14

D1-A DU 07/12/2024

28215805 VERNEUIL S/SEINE US 21 / VILLENNES ORGEVAL 21

Pris note du rapport de VERNEUIL.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

D4-B DU 11/01/2025

29558052 RCC 21 / HOUILLES A.C. 24

Pris note du rapport de CONFLANS.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

CY U16

POULE UNIQUE DU 12/01/2025

30086412 FOURQUEUX A.S. 21 / RAMBOUILLET YVELINES 22

Pris note du rapport de FOURQUEUX.

La Commission décide de ne pas sanctionner.

DEMANDE DE RAPPORTS

U15

POULE-C DU 21/12/2024

29566194 HOUILLES A.C. 2 / ETANG ST NOM ES 1

Pris note du courrier de HOUILLES AC.

La Commission demande à HOUILLES AC un rapport détaillé concernant la non utilisation de la FMI.

TIRAGE DES COUPES

I/4 DE FINALES

Le tirage, des 1/4 de finales de Coupes des Yvelines et du Comité, aura lieu au siège du District, le **jeudi 30 Janvier 2025**, partir de 18h30 ► Tous les clubs encore en lice sont conviés.

Catégories masculines :

- SENIORS CY et CC
- CDM CY
- VETERANS CY et CC
- U18 CY
- U16 CY
- U15 CY
- FUTSAL SENIORS CY
- CRITERIUM DU LUNDI SOIR

Catégories féminines :

- SENIORS F À 11
- SENIORS F À 8
- U18 F À 8
- U15 F À 8